

ARRÊTÉ

Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre d'exhumations administratives

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

ARRÊTE

Article 1 : Le cimetière communal de VECQUEMONT est exceptionnellement fermé du **mardi 4 mai au vendredi 7 mai 2021 de 8 heures à 18 heures** en raison de travaux d'exhumations administratives s'inscrivant dans le cadre de la reprise de concessions effectuée pour le compte de la commune.

Article 2 : La société ELABOR sise 18 rue des Murgers 21380 MESSIGNY ET VANTOUX est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : En cas de cérémonie, l'entreprise est sommée d'interrompre tous travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Entreprise ELABOR
- Affich2 au cimetière et à la mairie

Le 30 avril 2021

Le Maire,
Jean-Louis BRUXELLE

